

COMMUNE DE LILHAC

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2020

Présents : BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, CAUDRON Laurence, COUSSE Christophe, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert

Absents excusés : DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain,

Absent non excusé : ROQUES Michel,

Date de convocation : 2 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2020.
2. Dossier Photovoltaïque : suite...
3. Droit Individuel à la formation.
4. Pouvoir de Police Spéciale.
5. Renouvellement Contrat Employée Communal.
6. Délibération coupe de bois 2021.
7. Attribution de Compensation Voirie.
8. Participation aux Ecoles & Décision Modificative
9. Projet de manifestation du Souvenir et festive.
10. Questions diverses

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

La séance est ouverte à 21 heures 10

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 2 septembre 2020

Après discussion sur le compte rendu de la séance du 02/09/2020, adressé par mail à chaque conseiller municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité puis signé.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

2/ DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE : SUITE...

Il s'agit du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente/Mairie.

Informations délivrées par Monsieur le Maire :

- Le projet initial de contrat d'autoconsommation avec possibilité d'octroi de subventions n'est pas intéressant pour deux raisons : Absence de concordance entre la période de forte consommation et les périodes de production
- Impossibilité totale de revente au profit d'EDF de l'électricité non consommée

- Proposition de maintenir le projet d'installation de panneaux photovoltaïques mais dans le cadre de revente pure au profit de EDF. Dans ce cas, il est précisé qu'aucune subvention n'est prévue et par conséquent l'investissement est à prendre en charge totalement par la commune.
- Puissance privilégiée / coût du projet :
 - o Pour un projet à 36 KVA : l'investissement spécifique s'élève à 39 305,00 € HT (47 166,00 € TTC) suivant devis établi par la société THERMONEO (frais de voirie et de raccordement au transformateur EDF inclus).
 - o Financement : ce projet sera financé à concurrence de 30 000,00 € environ au moyen de l'excédent sur le budget « Investissement » et pour le surplus (9 305,00 € et le montant de la TVA à avancer au moyen du « budget de fonctionnement » (« *delta d'environ 20 000,00 €*).

Monsieur le Maire propose de lancer le projet en prévision d'une finalisation optimale avant la fin de l'année.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

3/ DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Monsieur le Maire informe les membres présents de la possibilité qui est offerte à chacun d'entre eux de participer à des formations gratuites tant pour les participants que pour la commune.

Chaque conseiller possède un droit à la formation (DIF) annuel de 20H (soit 120 Heures sur toute la durée du mandat électif).

Le calendrier des formations disponibles est proposé à chacun.

Pas de formation réservée lors de la séance.

4/ POUVOIR DE POLICE SPECIALE

Monsieur le Maire informe les membres présents que :

- Le pouvoir de police spéciale est de la compétence de la Communauté des Communes et plus précisément délégué à la Présidente de la Communauté de Communes.
- Si une des communes membres refuse de déléguer ce pouvoir, la Présidente peut décider de rendre cette compétence aux communes.

C'est donc le cas, le pouvoir de police spéciale revient à la compétence du Maire.

5/ RENOUELEMENT CONTRAT EMPLOYEE COMMUNAL (délibération 25/2020).

Le contrat liant la commune à Madame Céline BONZOM, agent d'entretien prend fin le 3 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat sans apporter de modifications, soit pour une durée supplémentaire de 3 ans sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 8 heures.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

6/ DELIBERATION COUPE DE BOIS 2021 (délibération 26/2020)

Monsieur le Maire propose d'engager la procédure de coupe affouagère pour 2021. 4 parcelles sont concernées.

Le but recherché par le technicien de l'ONF est l'éclaircissement de ces parcelles afin d'assurer une meilleure croissance des essences présentes.

Estimation du nombre de lots à proposer aux affouagistes : environ, une vingtaine.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

7/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION VOIRIE.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes alloue une Attribution de Compensation financière liée au transfert de compétences.

Celle-ci s'élevait en 2019 à 7992,56 €.

L'Etat ayant accepté une délibération de la 5C de novembre 2018 prévoyant une AC en faveur de la Communauté dans le cadre de l'entretien de la voirie d'un montant de 258 €, cette AC s'élève pour 2020 à 7 734,56 €.

8/ PARTICIPATION AUX ECOLES (délibération 27/2020) & DECISION MODIFICATIVE (délibération 28/2020)

Monsieur le Maire propose de ratifier les conventions avec les écoles primaires et maternelles au sein desquelles sont inscrits les enfants de la commune pour l'année scolaire 2019-2020.

Sont concernés, 6 enfants :

- Camille BAYLE (Etablissement de GARAISON) 650 €
- Mathieu DUPUY (Ecole de Montbernard) 800 €
- Victor RAMOND (Ecole de Montbernard) 800 €
- Mattéo DELON (Ecole de Montesquieu-Guittaut) 800 €
- Alban RAMOND (Ecole de Saint-Laurent) 994 €
- Faustine MERLE (Ecole de L'Isle-en-Dodon) 995 €.

Les frais de scolarité ayant été intégrés au budget de 2020 à l'exception de Faustine MERLE il convient de prendre une Décision Modificative :

- a) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de financement avec les établissements scolaires dans lesquels les enfants de la commune sont scolarisés :

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- b) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de prendre une D.M. pour 1000 € afin d'intégrer au budget 2020, les frais de scolarisation de Faustine MERLE :

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Par ailleurs, Mr et Mme DANFLOUS ont demandé l'autorisation de scolariser leur fils Tan en classe de maternelle au sein de l'Ecole de Saint-André pour l'année scolaire 2020-2021.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

9/ PROJET DE MANIFESTATION DU SOUVENIR ET FESTIVE.

Monsieur le maire rappelle les termes du projet de manifestation initialement prévu pour la journée du 11 novembre 2020.

Inauguration des travaux réalisés à l'initiative de l'ancienne municipalité assortie d'une messe, suivie d'une cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts.

Un apéritif dinatoire pour la population Lilhacaise offert par le Conseil Municipal, avec, si possible, la présence d'une bandas.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel qui ne cesse de se dégrader, Monsieur le Maire propose d'annuler purement et simplement cette journée de manifestation. A repropose lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Une option reste réservée sur le maintien de la cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts, les règles de distanciation physique pouvant être respectées en extérieur.

Votants : 8 - POUR : 8 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

10/ QUESTIONS DIVERSES

a) Proposition de soirée Théâtre

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de Monsieur Pascal BERGOUGNAN propose de recevoir une troupe de théâtre occitan composée de deux personnes, le 26 novembre prochain à 20h30.

Représentation financée intégralement par le Conseil Départemental.

Monsieur Maire informe avoir réservé la troupe pour cette date, sous réserve d'une amélioration des conditions sanitaires.

b) Conférence des maires du 13/10/2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la tenue de la conférence des maires prévue le 13/10/2020 dont le but est de lancer le programme d'amélioration de l'habitat.

Ce programme consiste en la mise en place du diagnostic des maisons individuelles afin d'encourager les propriétaires, par le biais d'aides de l'ANAH, à procéder à l'amélioration notamment thermique de leur habitat.

4 ateliers sont ouverts aux maires et conseillers municipaux :

| Date | Matin (9H – 12H) | Après midi (14H-17H) |
|------------|--|---|
| 21/10/2020 | Question foncière / habitat | Diversification des offres habitat Attractivité des opérateurs |
| 22/10/2020 | Logements vacants – outils de mobilisation | Mal logement |

Monsieur le Maire se tient à la disposition des membres susceptibles d'être intéressés par l'un quelconque de ces ateliers.

c) Subventions octroyées dans le cadre des amendes de police

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Commune peut se voir attribuer des subventions spécifiques dans le cadre de travaux de sécurisation de la voie publique.

Il interroge les membres présents sur des suggestions de travaux de sécurisation à prévoir.

Première suggestion : installation d'un miroir au carrefour des RD3/RD48 pour une meilleure visibilité pour les véhicules venant de la RD 48.

d) Dossier adressage

Monsieur le Maire informe les membres présents que la demande d'adressage a été transmise et est en cours de traitement.

Il interroge les membres présents dans le cadre du recensement des voies ; de l'identification des « points zéro » de chaque voie ; et du recensement des propriétaires existants et futurs répartis sur chaque voie.

Monsieur le Maire a soumis une première proposition concernant la dénomination des rues et l'identification des « points zéro ».

Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 heures 56.

Les membres présents ont signé le registre :

| | | | |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------|
| BACHEVILLIER Stéphane | BAYLE-DUFRECHOU Nelly | CAUDRON Laurence | COUSSE Christophe |
| DEJARDIN Magali Absente | LAFFORGUE Alain Absent | LARROZE Gisèle | MERLE Karine |
| RAYMOND Régis | ROQUES Michel Absent | Le Maire, SIOUTAC Gilbert | |